



REGLEMENT PARTICULIER DU TDJ

ORGANISE PAR LE BADMINTON CLUB DE L'HERMITAGE ET DU TOURNOIS

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016

- La compétition se déroulera conformément au règlement des Trophées Départementaux Jeunes en Drôme-Ardèche et au R.G.C. (Règlement Général des compétitions) sous la responsabilité des Juges Arbitres, Jean-Marc SANJUAN assisté de Marie Agnès ARIAGNO .

Article 1 – Inscription

- Ce tournoi est ouvert aux catégories, Minibad, **Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors** licenciés dans les clubs de la Drôme et de l'Ardèche. Les tableaux ouverts sont les simples, doubles hommes et doubles dames et mixtes pour chaque catégorie. Le comité d'organisation en accord avec les juges-arbitres se réserve le droit de supprimer des tableaux si le nombre de participants dans ceux-ci est jugé insuffisant. De même le comité d'organisation se réserve la possibilité d'ouvrir un TOP A dans chaque catégorie en fonction du nombre d'inscrit (20 au minimum) et selon le règlement départemental des TDJ.
- Tout participant doit être en règle avec la FFBad pour la saison en cours. Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles du ce règlement. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point de ce règlement particulier.
- Les inscriptions sont autorisées sur 1,2 ou 3 tableaux. les frais d'engagements par joueur sont fixés à 8€ pour 1 tableau, 11 et 12 euros pour respectivement 2 et 3 tableaux.
- **La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 4 Novembre 2016 et le tirage au sort aura lieu le Dimanche 6 Novembre 2016.**
Aucune inscription ne sera enregistrée sans son règlement.
Aucune inscription ne sera enregistrée après la date limite d'inscription.
Les droits d'inscription ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de justification écrite et recevable.

Article 2 – Tableaux

- Tous les tableaux de simple et de double comporteront
 - une première phase en poule de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants.
 - une deuxième phase en élimination directe.
- **Le Samedi** se joueront les tableaux de **simple en minimes, cadets et juniors** ainsi que les tableaux de **double en poussins et benjamins**.
Le Dimanche se joueront les tableaux de **simple en poussins et benjamins** ainsi que les tableaux de **double en minimes, cadets et juniors**.
- **Le tableau minibad se jouera le samedi et/ou le dimanche en poule de 5 dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'inscrits.**



- Les têtes de séries seront désignées par les juges-arbitres à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort.
- Les organisateurs en accord avec les Juges-Arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des juges-arbitres et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1h d'avance au cours de la journée.
- Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Selon le principe du règlement départemental, tous les matchs seront scorés par les joueurs eux-mêmes. (gagnant du match précédent en poule et perdant du match précédent pour les phases finales)
- Tous les matchs des poussins et poussines et de minibad se joueront sur terrains réduits (neutralisation du couloir de fond de court) avec un filet abaissé à une hauteur de 140mm. Les matchs de minibad se joueront en 2 sets gagnants de 11points.
- **Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'appel de leur match (test des volants, échauffement et changement de tenues.) Afin d'optimiser ce temps d'échauffement, une chambre d'appel sera mise en place. Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par les Juges-Arbitres et ce quel que soit le niveau de la compétition.**
- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Le temps de repos est compté à partir de l'annonce du dernier point de match jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).

Article 4: Plateau sportif

- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre de coach : 2 par ½ terrain. **Le coaching entre les points ne sera pas autorisé, il sera possible uniquement pendant les temps de pause à 11 points et entre les sets .**
- Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge-arbitre et être de retour dans la salle une heure avant l'heure prévisionnelle de son match.

Article 5 : Tenue

- Une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBad (art 35.10 à 35.12) sera exigée sur les terrains. Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.

Article 6 : Volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera le **Babolat 4** (en vente sur place).
- Tout volant touchant les infrastructures mobiles (filins, panneaux, lampes) sera compté faute sauf au service où il pourra être engagé trois fois.



Article 7 : Contestations

- Seul le responsable des joueurs pour le jour du tournoi est en mesure de déposer une réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

Article 8 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports.

Articles 7 : Récompenses

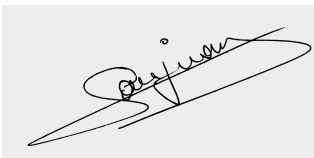
- Les joueurs de chaque catégorie seront récompensés selon le règlement départemental.

Article 10 : Fofaits

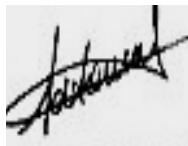
- Tout joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif (certificat médical, date et nom du tournoi, nom et prénom du joueur et n° de licence) au plus tard 5 jours après la compétition à la Commission Régionale Arbitrage (Ligue Rhône-Alpes de Badminton 37 rue du Vercors 38500 St Cassien ou liguebad.ra@gmail.com) sous peine de sanction fédérale.

LE COMITE D'ORGANISATION REMERCIE PAR AVANCE TOUS LES PARTICIPANTS QUI EN OBSERVANT CE REGLEMENT CONTRIBUERONT A LA REUSSITE DE CE TOURNOI.

Le Juge Arbitre Principal



Le Juge Arbitre Adjoint



Le Comité d'Organisation

